

ABA PARTENAIRES SA
AGITATEURS D'ESPACES
BONIFICATEURS DE TERRITOIRES
ACTIVATEURS DE PROJETS

ADRESSE
AVENUE DE RUMINE 20
CH-1005 LAUSANNE
0041 21 721 26 26

Commune du Chenit | **Chez-le-Maître** - Etude sectorielle

19.05.2022

2174-12 | Etude sectorielle- Le Chenit



1.1 - DOCUMENTS DE BASE

- Données du Registre Foncier, Biend-fonds, 1619, 1636, 1653, 1654, 1655,1670, 1672, 2912, 3113.
- Etude de faisabilité, Regroupement des classes 5 à 11 de l'EPSVJ sur le site VCLM, 21 mai 2021 et 06 juillet 2021, CCHE.
- Programme des locaux / Regroupement des 1-4P du Chenit et des 5-11H de l'ASIVJ, DGEO-UOP, 21 septembre 2021.
- Infrastructures sportives exterieures / Regroupement des 5-11H de l'ASIVJ, DGEO-UOP, 30 septembre 2021.
- Directives scolaires, Aménagements scolaires- Recommandations, DFJC, 2021.
- Directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives, Service de l'éducation physique et du sport, Etat de Vaud, 2012.
- Projet du nouveau «Plan d'affectation Centre Sportif du Chenit», plan, règlement et 47 OAT, CCHE, février 2021.
- Projet du nouveau «Plan d'affectation communal du Chenit», plan, règlement et 47 OAT, Gmür Conseil, septembre 2021.
- Effectifs et fonctions du personnel de Pôle Santé / Répartition des parkings, reçu par courriel le 23 février 2022.

1.2 - BUTS RÉSUMÉS DE L'ÉTUDE

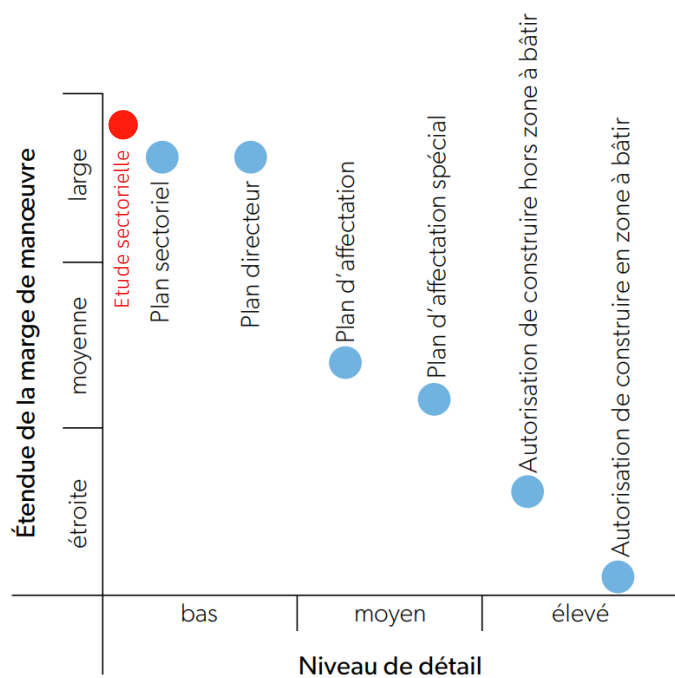
- Identifier les besoins pour chaque intervenants soit, EPSVJ, ETVJ, PSVJ, CSVJ,
- Définir les enjeux,
- Définir une stratégie,
- Proposer des variantes,
- Produire une synthèse sous forme de rapport et de carte.

1.3 - PRÉAMBULE

Trois établissements d'importance situés dans le même secteur envisagent une extension de leur infrastructure pour répondre à leurs besoins de développement. Il s'agit de l'Ecole Technique de la Vallée de Joux (ETVJ), de l'Etablissement Primaire et Secondaire de la Vallée (EPSVJ) ainsi que le Pôle Santé Vallée de Joux (PSVJ).

Le Centre sportif Vallée de Joux (CSVJ) est impliqué dans le projet en termes d'utilisation et de mutualisation des équipements pour les écoles.

Dans ce cadre, la Commune du Chenit souhaite entreprendre une analyse sectorielle dans le but de définir une stratégie de développement commune intégrant les besoins de ces trois entités en adéquation avec le nouveau Plan d'affectation communal actuellement en cours de révision.



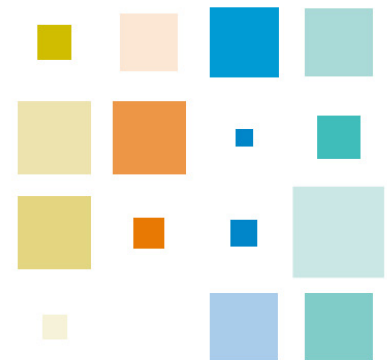
1.4 - CALENDRIER ET DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE SECTORIELLE



IDENTIFIER

Identifier les besoins et les enjeux, garantir une vision multi-acteurs

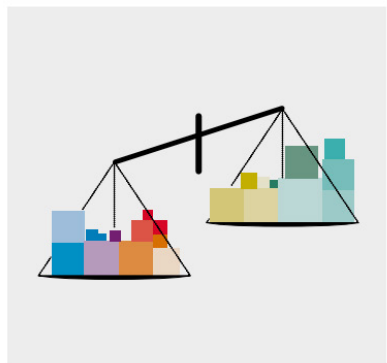
- 12.11.21 Présentation des enjeux par la Commune
- 12.01.22 Séance de lancement du mandat : étude sectorielle Chez-le-Maître



APPRECIER

Comprendre les problématiques, les synergies, les pistes de réponse (1 mois)

- 07.02.22 Collecte des données / concertation : Projet Centre Sportif
- 16.02.22 Collecte des données / concertation : Pôle Santé
- 11.03.22 Synthèse préliminaire



METTRE EN BALANCE

Procéder à une pesée de intérêts, adapter le document (1.5 mois)

- Mai Compléments d'étude / rapport final

2. IDENTIFIER

2.2 - FONCIER - PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE SECTORIELLE

Le périmètre de l'étude est délimité par les parcelles :

- **PARCELLES N°1619** **Propriétaire :** Hôpital de la Vallée de Joux.
Exploitant : Pôle Santé.

- **PARCELLE N° 1636 ET 3113** **Propriétaire :** Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois («EHN»), Yverdon-les-Bains.
Exploitant : Pôle Santé.
Remarques : Ces parcelles sont en phase d'acquisition par Pôle Santé. A termes, il est prévu de fusionner ces deux parcelles.

- **PARCELLE N°1670** **Propriétaire :** Le Chenit la Commune, Le Sentier.

- **PARCELLE N°2912** **Propriétaire :** Fondation en faveur de l'Ecole technique de la Vallée de Joux.
Remarque : Bâtiment «fondation», Extension financée par la fondation en faveur de l'ETVJ.

- **PARCELLE N°1653** **Propriétaire :** Le Chenit la Commune, Le Sentier.
Exploitant : ETVJ

- **PARCELLE N°1672** **Propriétaire :** Etat de Vaud, Lausanne.
Exploitant : ETVJ
Remarque : Bâtiment «2000», Extension financée par le Canton de Vaud.

- **PARCELLE N°1654** **Propriétaire :** PPE Le Chenit 5872/1654 (env. 20 propriétaires).

- **PARCELLE N°1655** **Propriétaire :** Le Chenit la Commune, Le Sentier.

2.2 - FONCIER - PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE SECTORIELLE

4 ACTEURS FONCIERS :

- Pôle santé
- La Commune du Chenit
- Etat de Vaud
- Fondation en faveur de l'ETVJ

Parcelles 1636 / 3113
Pôle Santé (aquéreur des EHNV)

Parcelles 1670 / 1653 / 1655
Le Chenit la Commune, Le Sentier,

Parcelle 1672
Etat de Vaud, Lausanne

Parcelle 2912
Fondation en faveur de l'Ecole
technique de la Vallée de Joux



Parcelle 1619
Hôpital de la Vallée de Joux

DP 1044
Le Chenit la Commune, Le Sentier,

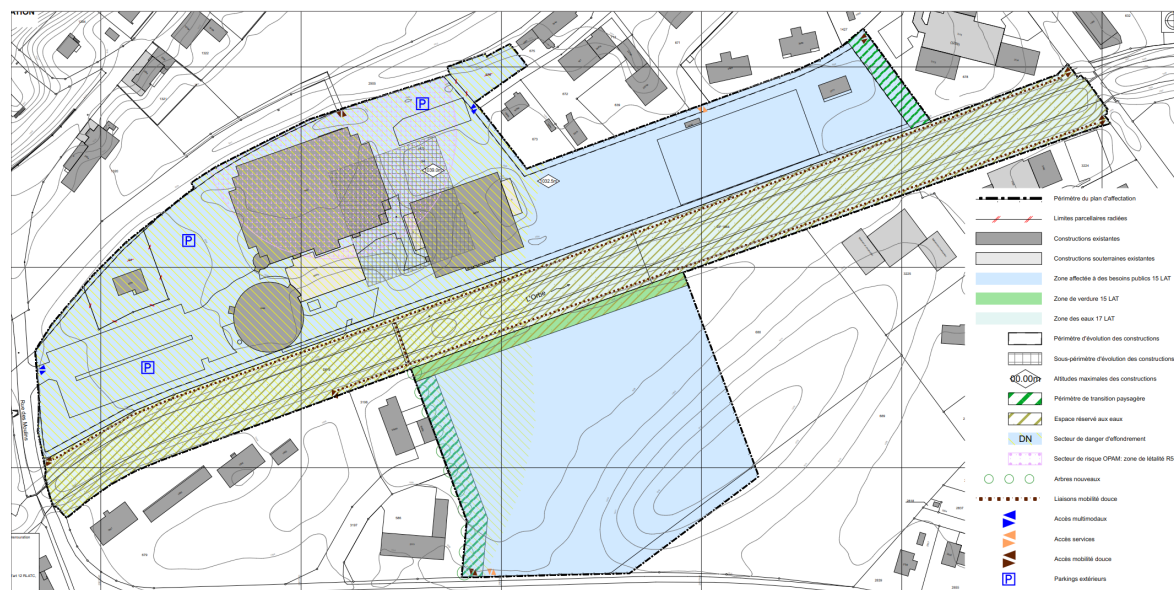
Parcelle 1654
PPE Le Chenit 5872/1654

2.2 - FONCIER - CENTRE SPORTIF

Le centre sportif possède de nombreuses réserves foncières de compétences communales.

Cette maîtrise foncière est un atout pour les projets répondant aux besoins publics.

N° parcelle	Propriétaire	Surf. parcelle [m ²]	Surf. comprise dans le PA [m ²]
54	Commune le Chenit DDP 47 Centre sportif de la Vallée de Joux SA	32'232	32'232
94	Commune le Chenit	1'138	1'138
676	Commune le Chenit	558	558
680	Le Sentier le Village Fraction de Commune	24'193	17'150
689	Commune le Chenit	9'525	468
DP 9	DP Cantonal	8'818	8'818
DP 1064	DP Cantonal	7'068	7'068
TOTAL		83'532	67'432

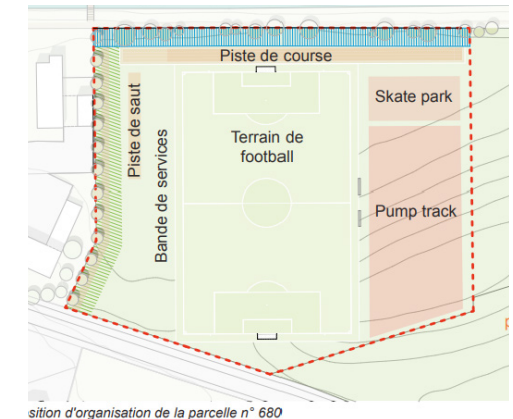


2.3 - PROJET - CENTRE SPORTIF VALLÉE DE JOUX (CSVJ)

● PROJET - CSVJ

CSVJ a réalisé un plan d'affectation afin de :

- uniformiser les divers plans en un seul PA et augmenter les surfaces dédiées aux infrastructures sportives.
- permettre le développement et le regroupement des activités sportives de la Commune du Chenit ;
- assurer les besoins en utilité publique en affectant une nouvelle parcelle au sud :
 - terrain de football (aire tout temps, aire gazonnée),
 - installation jets de poids (3 cercles),
 - saut en longueur (1x2 pistes),
 - piste de course de vitesse (2x100m).



● TEMPORALITÉS

- Le PA Centre sportif doit encore passer à l'enquête publique.
- Il est estimé que cette planification sera en force pour l'automne 2022.

● STATIONNEMENT

- Le calcul du besoin en places de stationnement a été évalué selon la norme VSS 640 281 par le bureau Team+.
- Total du site : 340 places.

● ENJEUX ET MUTUALISATION

1. Actuellement le CSVJ ne peut plus répondre aux besoins croissant de l'ETVJ et de l'ASIVJ.
2. Il y a une sur-utilisation des installations dans les créneaux scolaires.
3. Il est essentiel d'éviter de créer une offre en concurrence avec le CSVJ.

2.3 - PROJET - CENTRE SPORTIF VALLÉE DE JOUX (CSVJ)

Taux occupation actuel de la salle omnisport CSVJ :

Sur un potentiel de 225 heures de locations pour une semaine (scolaire), 185 sont louées, soit un taux d'occupation de 82%.

- Les EPSVJ : 58 h.
- L'ETVJ : 18 h.
- Autres clubs (locaux) : 109 h.

Nécessités futures de l'EPSV

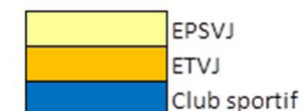
- 44 classes (1-11 ARMOS)
- 3 h de sport / semaine.
- 132 h / semaine.

Taux de remplissage hypothétique futur de la salle triple uniquement avec l'EPSV :

- > 3 salles de sport
- > 9 heures d'utilisation / jours / salles.

Conclusion :

Deux salles omnisports (salle triples) sont utiles afin de répondre aux besoins futurs.



Taux occupation actuel de la salle omnisport CSVJ

		Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi		
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
07:00	08:00															
08:00	09:00															
09:00	10:00															
10:00	11:00															
11:00	12:00															
12:00	13:00															
13:00	14:00															
14:00	15:00															
15:00	16:00															
16:00	17:00															
17:00	18:00															
18:00	19:00															
19:00	20:00															
20:00	21:00															
21:00	22:00															

2.4 - PROJET PÔLE SANTÉ - HÔPITAL ET EMS - PSVJ

● PROJET - PSVJ

Le PSVJ a lancé les démarches en vue de la construction d'un EMS d'une capacité de 72 lits avec les missions de gériatrie et de psychiatrie de l'âge avancé.

● TEMPORALITÉS

Validé par les instances cantonales, ce nouvel EMS devrait voir le jour dans un horizon de cinq à six ans.

En cours :

- Réalisation d'un avant-projet (SIA 102 : 11 à 22) pour un EMS de 72 chambres par éo-architectes.
- Estimation structurelle et financière de l'hôpital.
- Les parcelles n°1619, 1636 et 3113, ainsi que l'hôpital, appartenant actuellement aux Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV) sont en cours d'acquisition par Pôle Santé.

Juin 2022 :

- Fin de la phase d'avant-projet de l'EMS

Fin 2022 :

- Organisation d'un concours d'architecture pour fin 2022.

● STATIONNEMENT

Etat actuel Hôpital + EMS :

95 places (65 hôpital, 30 EMS).

Projet - EMS (72 lits) :

58 places de stationnement

Norme VSS 640 281 (0.5 place / lit, visiteurs, patients : 0.3 place / lit)

● ENJEUX ET MUTUALISATION

1. Regrouper le stationnement à proximité directe de l'hôpital et de l'EMS.
2. Créer un arrêt de transport public à proximité directe de l'hôpital et de l'EMS.
3. Développer un parc entre l'EPSVJ et le futur EMS.
4. Favoriser les synergies entre l'EPSVJ et l'EMS, notamment par la création de liens intergénérationnels (réfectoire 1-4P, salle de rythmique/gym, etc.)

2.5 - PROJET ÉCOLE TECHNIQUE DE LA VALLÉE DE JOUX - ETVJ

● PROJET - ETVJ

Selon le programme de l'étude CCE (06.07.21) l'ETVJ désire s'agrandir de :

- Etat actuel :
- 270 élèves + 50 professionnels.
 - Surface de plancher totale : 6'699m²
- Etat projeté :
- 310 élèves et 60 professeurs (+40 élèves et 10 professeurs supplémentaires).
 - Surface de plancher totale : 17'475m².

● TEMPORALITÉS

Au plus vite selon les temporalités des procédures.

● STATIONNEMENT

Etat actuel : 94 places (46 enseignants, 4 visiteurs, 1 société de nettoyage, 47 élèves qui jouissent d'une place de parc).

Situation projetée : **111 places**
Normes VSS 640 281 : 0.3 places / personnes, soit $370 * 0.3 = 111$ places.

● ENJEUX

1. Permettre la venue de nouveaux élèves, de nouvelles formations et de nouveaux équipements.
2. Répondre aux exigences légales en matière d'éducation physique pour les élèves par la construction d'une salle de gym.
3. Actuellement, l'ETVJ est contraint d'utiliser le centre sportif et les plages résiduelles pour les cours de sport. Avec l'extension de l'école, il est prévu que cette problématique se renforce.

2.6 - PROJET ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE VALLÉE DE JOUX - EPSVJ

● PROJET - EPSVJ

Développer harmonieusement le site afin de permettre le regroupement de l'ensemble des ARMOS 1 à 11 (1 à 4P, 5 à 8P et 9-11S) sur le site de Chez-le-Maître.

Programme des locaux / regroupement des 1-11H, DGEO, 21.09.21

- | | | |
|------------------|---|--------------------------------|
| - 1-4P : | 16 classes | (16 nouvelles) |
| - 5- 8P : | 16 classes | (9 nouvelles et 7 existantes) |
| - <u>9-11S :</u> | <u>12 classes et 3 salles réservées aux options spécifiques</u> | (2 nouvelles et 13 existantes) |
| - TOTAL : | 44 classes (+3 salles spécifiques). | |

● TEMPORALITÉS

- Intégrer les 5-6P Chez-le-Maître pour la fin de la législature de 2021-2026.
- Intégrer les 1-4P dans un délai de 10 à 15 ans.

● STATIONNEMENT :

Etat actuel : 27 places extérieurs

Etat projeté : **53 places**

Normes VSS 640 281 : 1 place pour personnel / classe et 0.2 place visiteurs / classe.

● ENJEUX

1. Renforcer la sécurité pour les élèves.
2. Permettre le regroupement des élèves en deux phases (5-6P puis 1-4P).
3. Assurer l'extension harmonieuse du site et le développement de l'accueil parascolaire.
4. Privilégier un concept commun, en synergies avec les besoins programmatiques de l'ETVJ (réfectoire 9-11S, salle de sport, etc.).

2.7 SYNTHÈSE DES ENJEUX MULTI-ACTEURS

● EXTENSION DE L'ETVJ / EPSVJ / PSVJ / CSVJ

- Aucun élément bloquant pour l'extension de chaque entité.
- L'attention doit porter sur les possibilités de synergies et une utilisation mesurée du sol.

● STATIONNEMENT :

- La mutualisation des parkings doit être recherchée.
- Les utilisateurs de l'EMS et de l'hôpital sont les moins disposés à se déplacer.
- Les besoins totaux identifiés sont de 287 places. (Hôpital et EMS : 65 places / EMS : 58 places / ETVJ : 111 places / EPSV : 53 places)
- Environ 7'200 m² de surface de plancher (25 m² / place).

● SALLE DE SPORT :

- Une salle de sport triple standard (omnisports) correspond à la norme VD6 (env. 2000 m²)
- Une salle de sport triple est justifiée par l'utilisation partagée de l'ETVJ et l'EPSV (plus de 40 classes utiliseront la salle de sport).

● RÉFECTOIRES :

- Les 9-11S peuvent partager le réfectoire avec les élèves de l'ETVJ.
- Les 5-9P devraient rester sur le site de Chez-le-Maître (refectoire compris avec UAPE).

● ARRÊT DE BUS

- Doit assurer la sécurité des élèves de l'EPSVJ en premier lieu.
- Doit permettre de mieux desservir l'hôpital et l'EMS.
- Doit permettre la venue simultanée de plusieurs bus scolaires (12 lignes au total).

2.7 SYNTHÈSE DES ENJEUX MULTI-ACTEURS

4 ACTEURS FINANCIERS

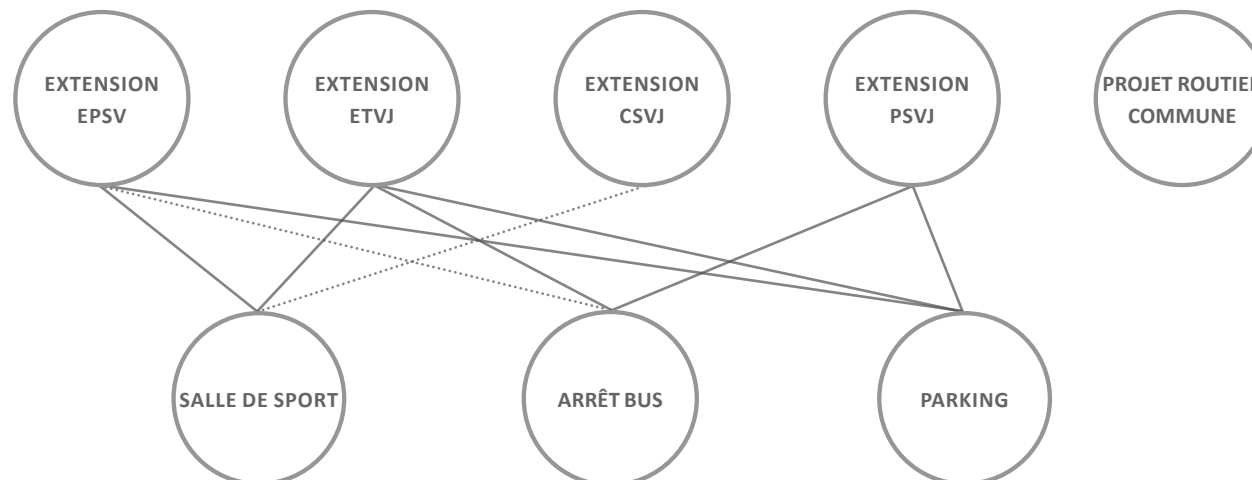
FONDATION
EN FAVEUR DE
L'ETVJ

ETAT

PÔLE SANTÉ
VALLÉE DE
JOUX

COMMUNES

4 PROJETS DISTINCTS



3 PROJETS À MUTUALISER

5 CRITÈRES MAJEURS

UTILISATION MESURÉE DU TERRITOIRE (LAT ART.1)

SECURITÉ

PAYSAGE ET ESPACES VERTS

SYNERGIES & MUTUALISATIONS

PLANNINGS & FINANCEMENTS

ADÉQUATION AU FONCIER

3. APPRECIER

3.1 - ÉTUDE HISTORIQUE

1974



2014



3.2 - RÈGLEMENT ET AFFECTATIONS

AFFECTATIONS DES PARCELLES

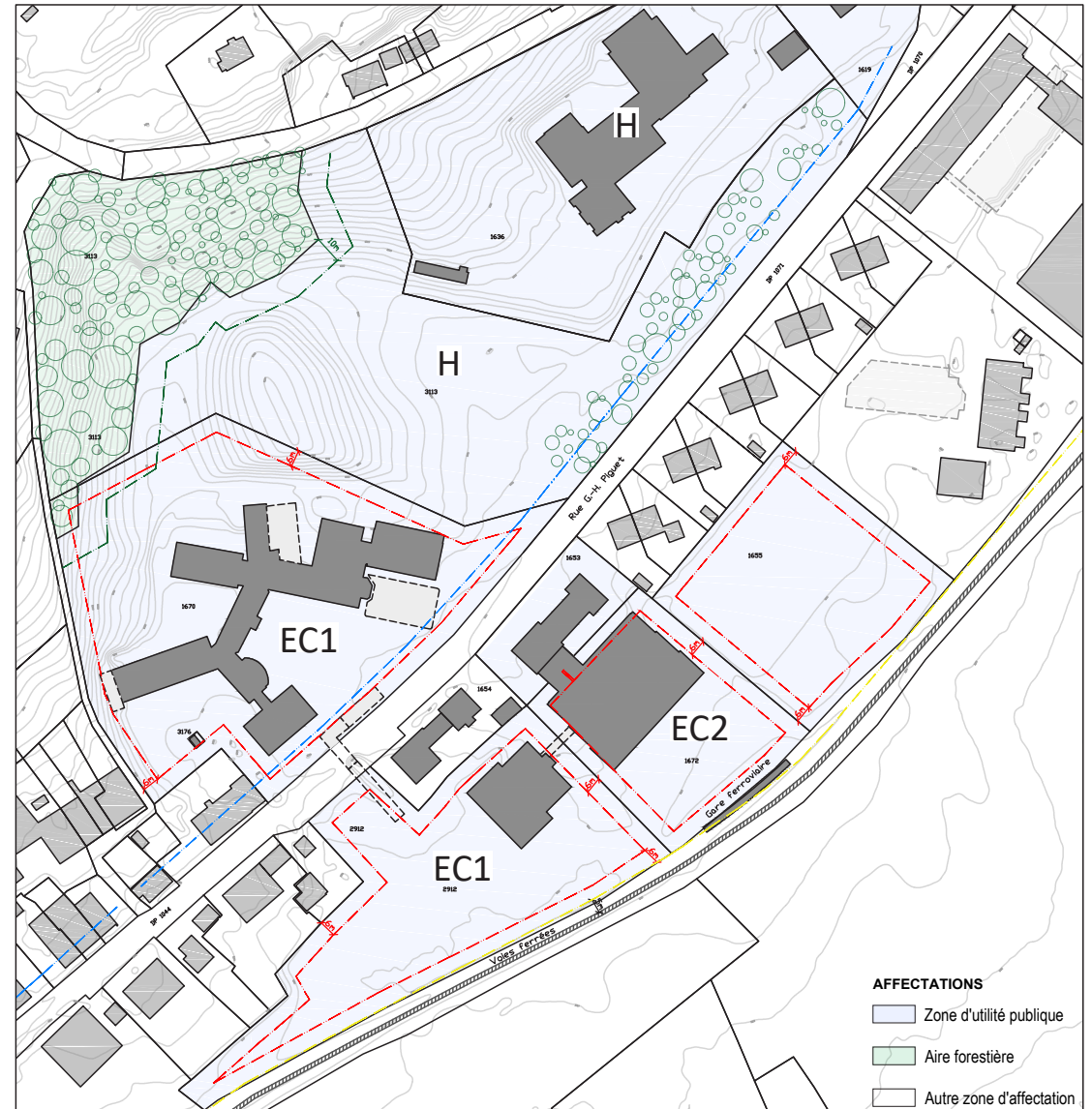
- L'ensemble des parcelles concernées sont affectée en zone affectée à des besoins publics 15 LAT selon le Plan d'affectation communal «Le Chenit» actuellement en révision (Gmür conseil et développement Sàrl).

CAPACITÉS CONSTRUCTIVES :

- Secteur des écoles (EC1) : Indice de masse : 4 m³/m²
Hauteur maximale : 15,0 m
- Secteur des écoles (EC2) : Indice de masse : 6 m³/m²
Hauteur maximale : 18,0 m
- Secteur hospitalier (H) : Indice de masse : 6 m³/m²
Hauteur maximale : 20,0 m

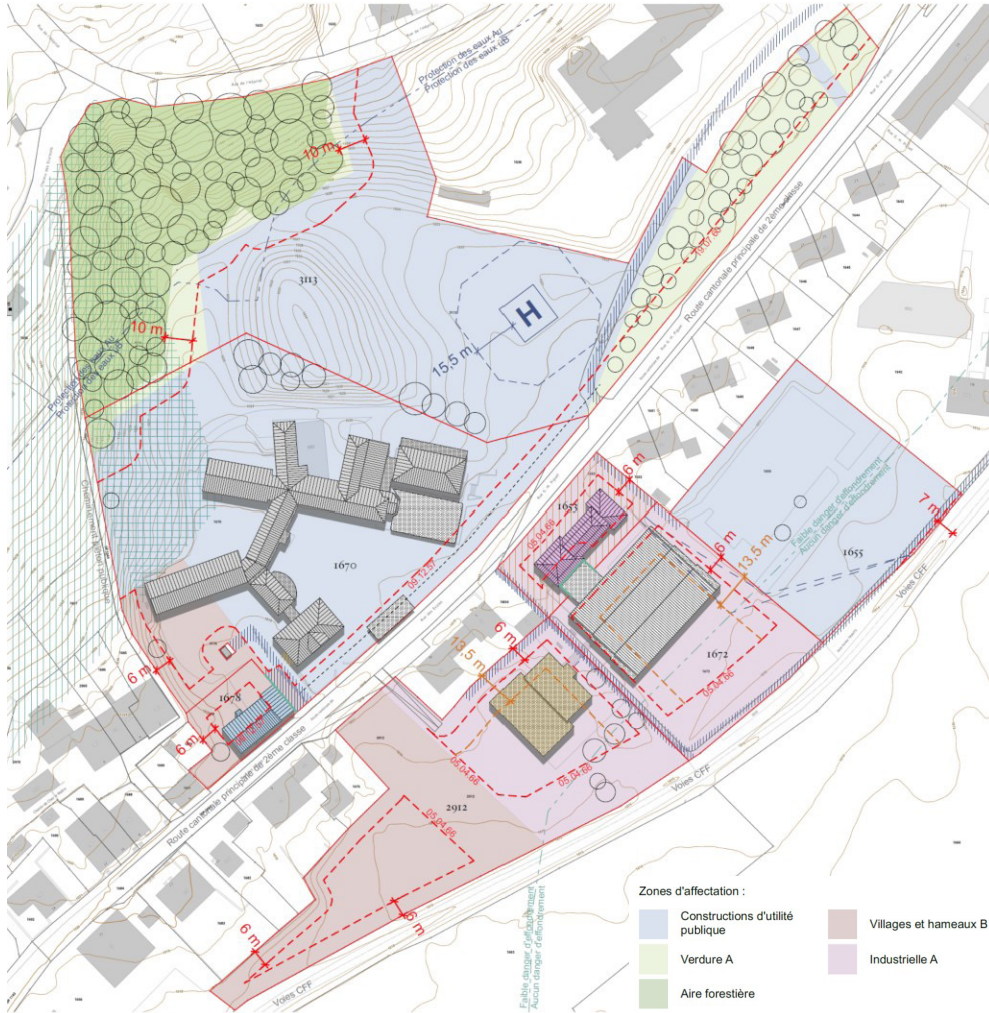
DISTANCE AUX LIMITES ET ENTRE BÂTIMENTS

- La distance minimale entre les façades et la limite de parcelle ou la limite d'une zone agricole est de 6,00 m.
- La distance minimale entre deux constructions sur la même parcelle est de 12,00 m.

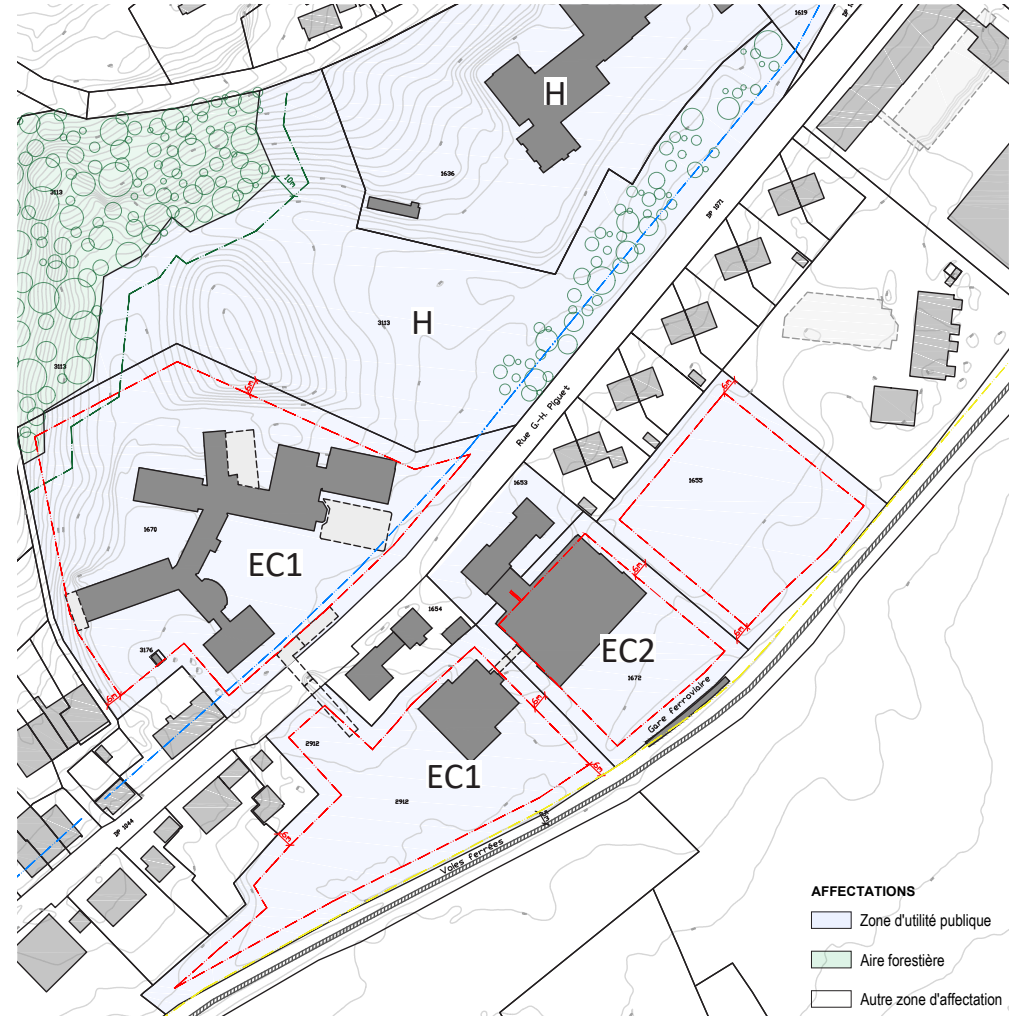


3.2 - RÈGLEMENT ET AFFECTATIONS

Règlement en vigueur (plan : CCHE, étude de faisabilité, 2021)



Nouveau règlement, plan ABA-PARTENAIRES



- Harmonisation de l'affectation.
- Abrogation de limites des constructions (PQ «Les Grands-champs»).
- Plus de souplesse sur les gabarits et les hauteurs.
- Augmentation des droits à bâtir (indice de masse augmenté).

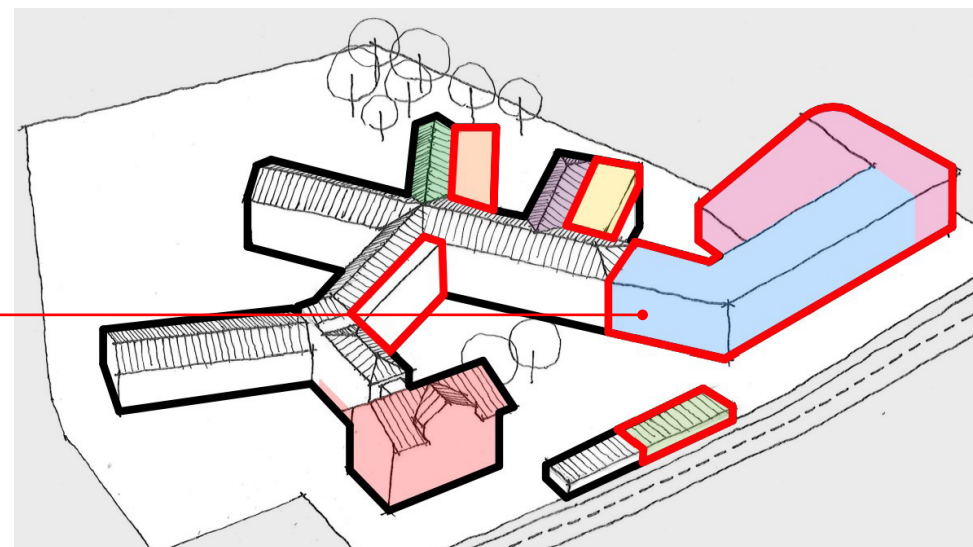
3.3 - CONSTATS - ÉTUDE DE FAISABILITÉ, CCHE, 06.07.2021

CONSTATS :

- Une base programmatique de qualité.
- Réalisée sur la base de l'ancienne réglementation communale.
- Réalisée sans connaissance des différentes planifications en cours.

Programme scolaire :

- Nombre d'intervention ?
- Compacité des programmes ?
- Nécessité d'une aula ?



Parcelle sous-utilisée :

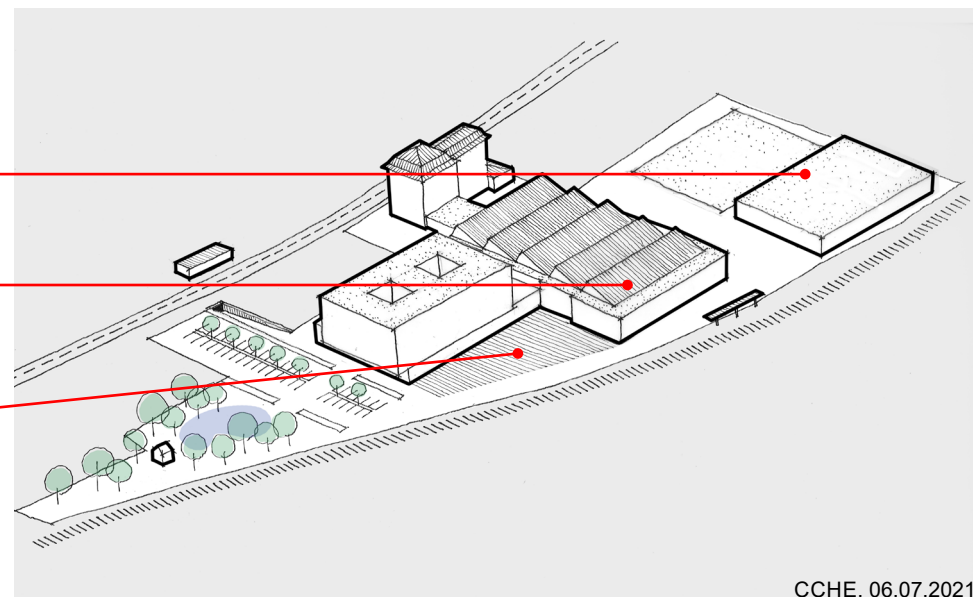
- Utilisation de la moitié des potentiels.

Parcelle sous-utilisée :

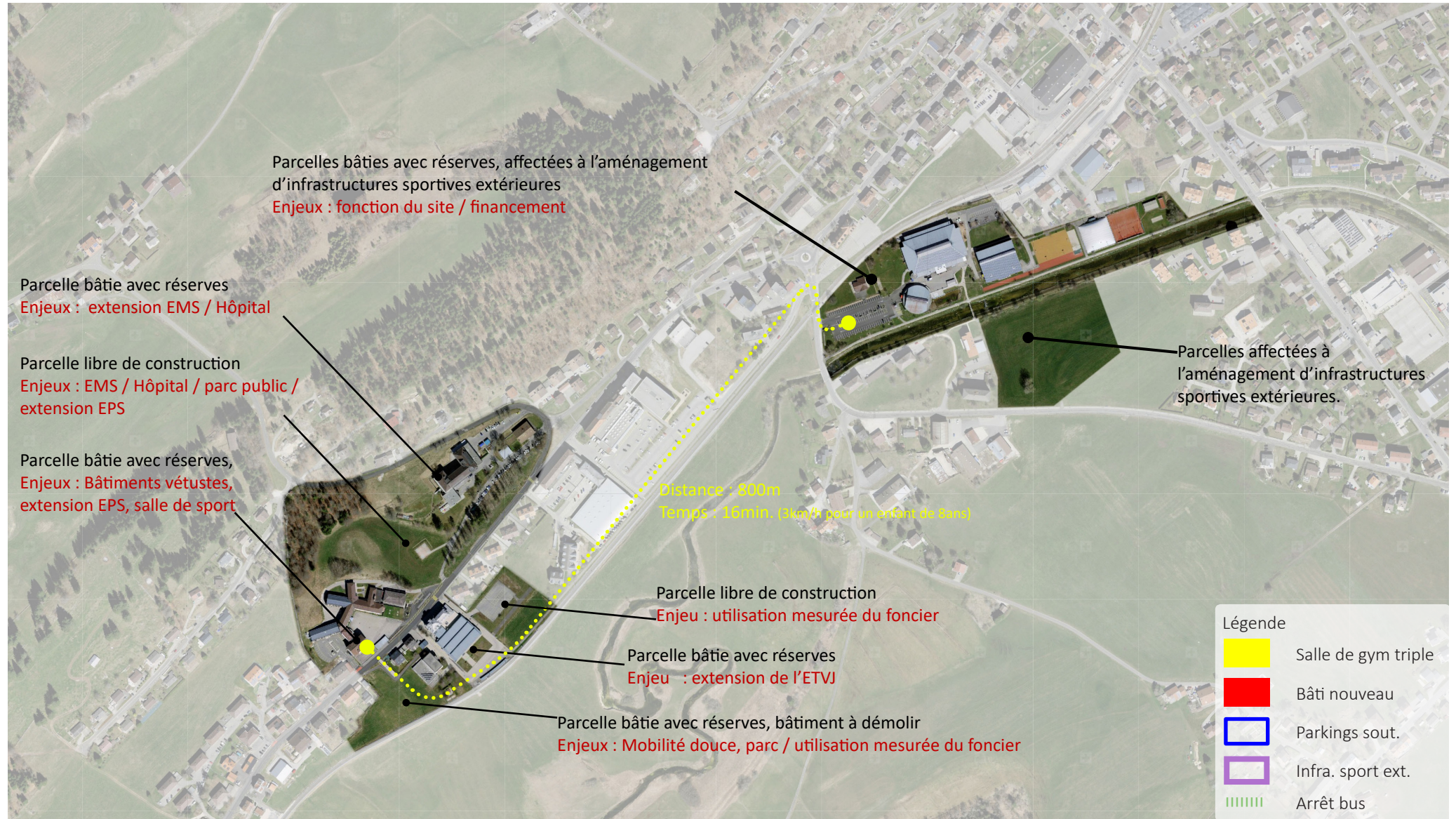
- Hauteur max. selon règlement : 18m,
- Hauteur bâtiment projeté : 10m.

Parking souterrain de 95 places.







- Localisation à revoir pour mutualisation d'un parking de 280 places ?

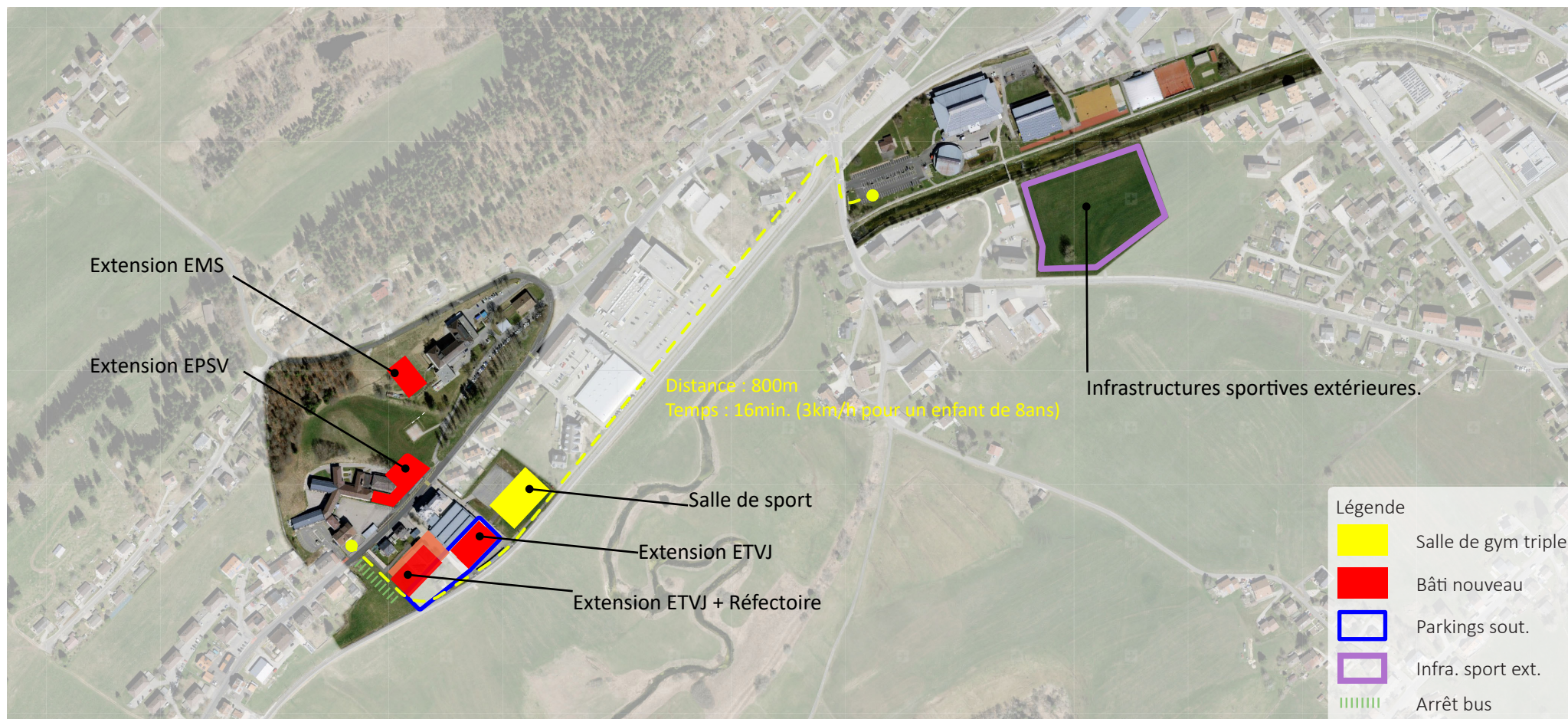


3.4 - TERRITOIRE DE RÉFLEXION



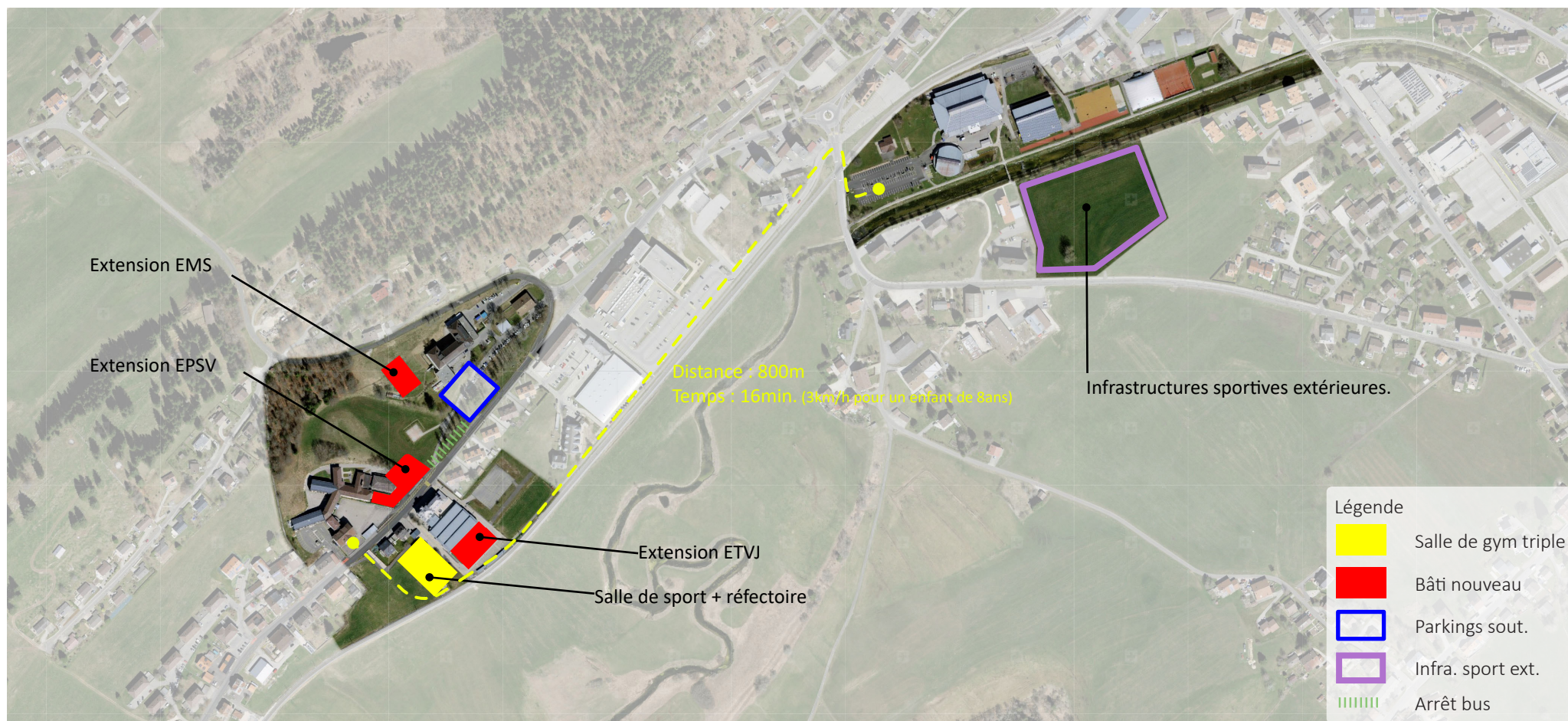
3.5 - VARIANTE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE | **VARIANTE 0 : ÉTUDE DE FAISABILITÉ, CCHE, 06.07.2021**

Utilisation mesurée du sol	Sécurité et mobilité	Synergies et mutualisation	Modalité de financement	Construction et phasage	Adéquation au foncier existant
					









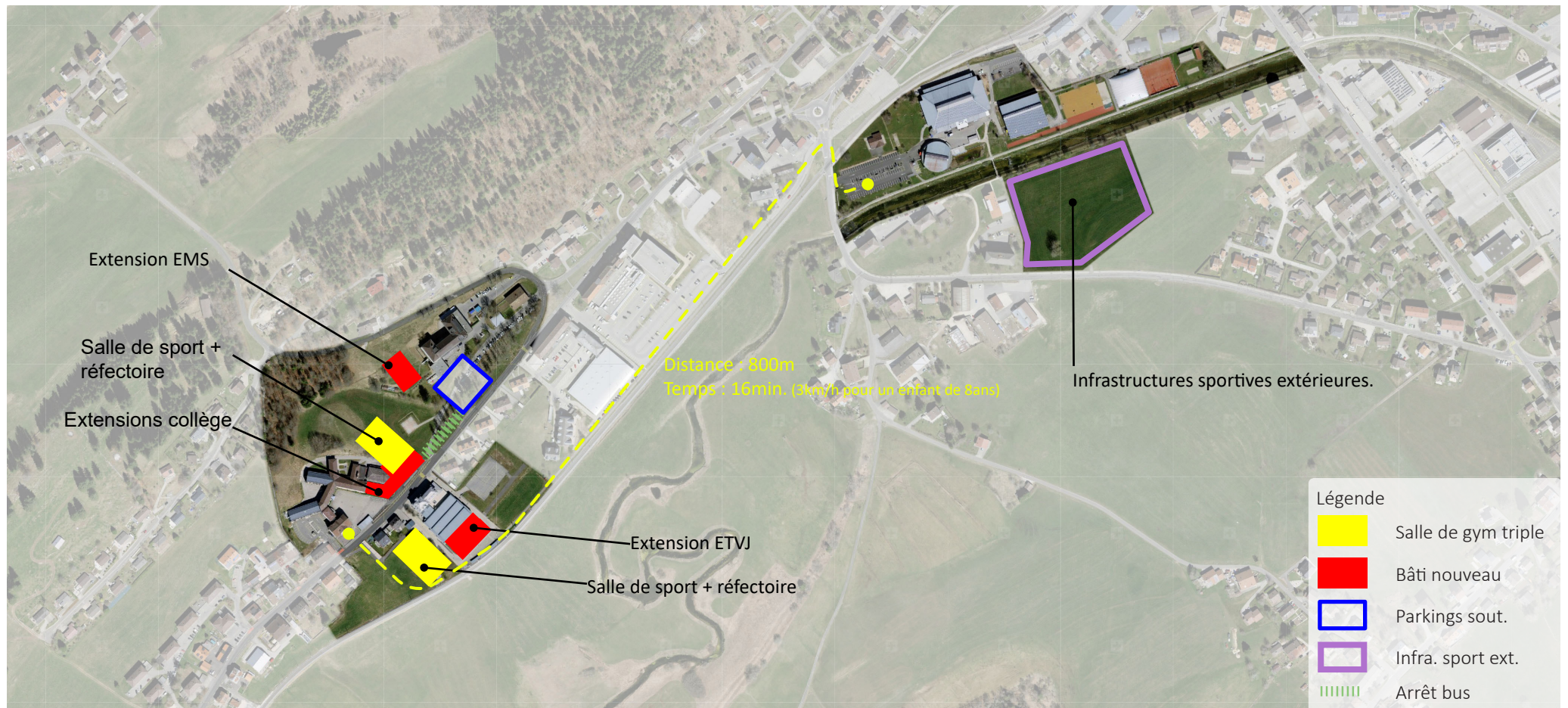
3.6 - VARIANTE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE | **VARIANTE 1 : ETVJ COMPACTE**

Utilisation mesurée du sol	Sécurité et mobilité	Synergies et mutualisation	Modalité de financement	Construction et phasage	Adéquation au foncier existant
●	●	●	●	●	●









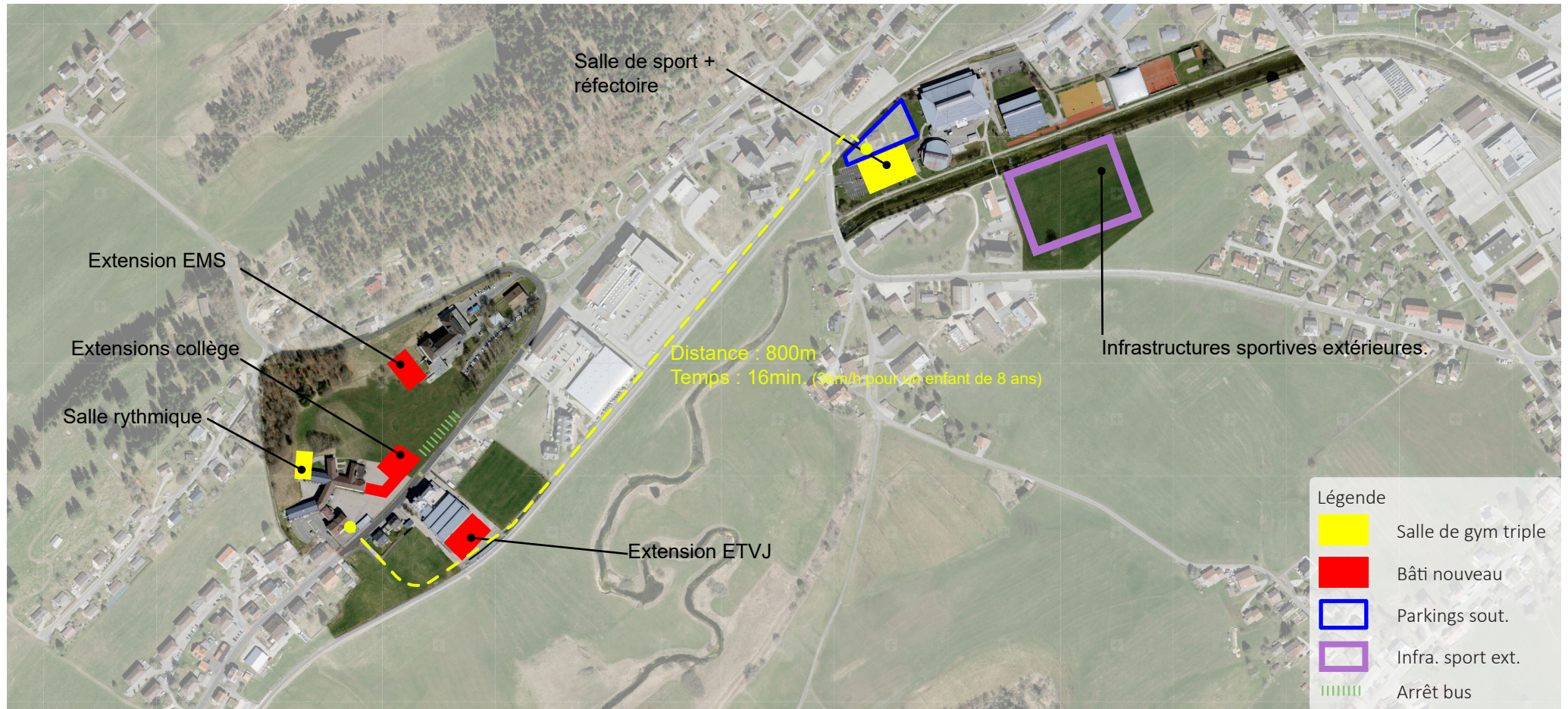
3.7 - VARIANTE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE | **VARIANTE 2 : EPSV - COMPACT**

Utilisation mesurée du sol	Sécurité et mobilité	Synergies et mutualisation	Modalité de financement	Construction et phasage	Adéquation au foncier existant
					



3.8 - VARIANTE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE | **VARIANTE 3: CENTRE SPORTIF**

Utilisation mesurée du sol	Sécurité et mobilité	Synergies et mutualisation	Modalité de financement	Construction et phasage	Adéquation au foncier existant
					



4. METTRE EN BALANCE

4.1 RETOUR DE LA SYNTHÈSE PRÉLIMINAIRE

POINTS POSITIFS

- + L'ÉTUDE À FAIT RESSORTIR LES ENJEUX, OBJECTIFS ET CONTRAINTES DE CHAQUE PARTENAIRE.
- + L'ÉTUDE A FAIT RESSORTIR LES LIMITES DU POSSIBLE POUR CHAQUE PARTENAIRE.

POINTS NÉGATIFS

- IL N'Y A PAS DE VARIANTE PERMETTANT UN CONSENSUS DIRECT.
- LES VARIANTES DOIVENT ÊTRE RETRAVAILLÉES SUR LA BASE DES DIFFÉRENTS RETOURS.
- LE CHOIX D'UNE SEULE VARIANTE À CE STADE SEMBLE ÊTRE UN OBJECTIF AMBITIEUX.

CE QUI FAIT CONSENSUS

- A RENFORCER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES EST UNE PRIORITÉ / ÉTABLIR UN PROJET ROUTIER.
- B DEVELOPPER DES ESPACES VERTS DE QUALITÉS.
- C ARRÊT DE BUS LE LONG DE LA RUE DES ÉCOLE, DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE CHEZ-LE-MAÎTRE.
- D CENTRALISER LE PARKING SUR LA PARCELLE N°3113
- E UNE AULA N'EST PAS NÉCESSAIRE POUR L'EPSV OU L'ETVJ SUR LE SITE.



4.2 ÉLÉMENTS CADRES - PROJET ROUTIER

A RENFORCER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES EST UNE PRIORITÉ / ÉTABLIR UN PROJET ROUTIER.

La Commune a décidé d'engager des réflexions afin de sécuriser la route de transit Rue Georges-Henri-Piguet.

Les réflexions portent sur trois variantes :

A1 RÉAMÉNAGEMENT DE LA GÉOMÉTRIE DE LA VOIRIE - AMÉNAGEMENTS PAYSAGER - DIMINUTION DE LA VITESSE DE TRANSIT.



Exemple de la requalification de l'axe de transit du village de Cheseaux-sur-Lausanne :

- › Trafic journalier moyen (TJM) avant/ après: 10'000/6'000.
- › TJMRue Georges-Henri-Piguet (2015) : 4800 véhicules journaliers moyens.



(EspaceSuisse, densipedia.ch_Cheseaux-sur-Lausanne VD, 2020)

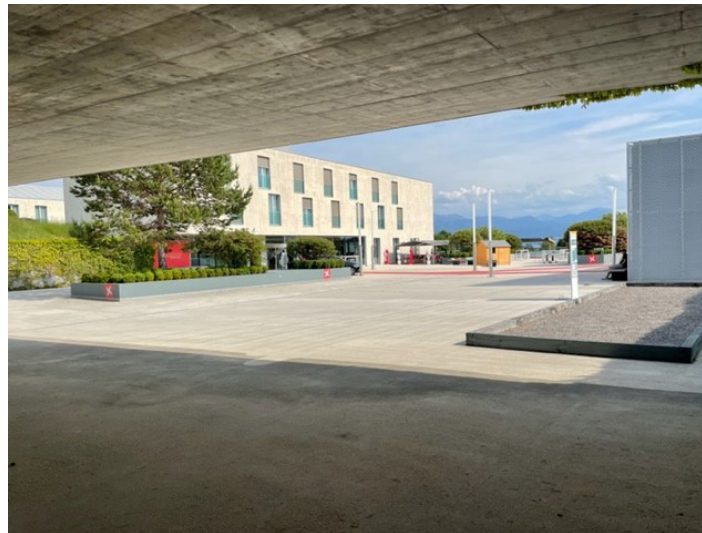
4.2 ÉLÉMENTS CADRES - PROJET ROUTIER

A2 AGRANDISSEMENT DU PASSAGE SOUS VOIE CHEZ-LE-MAÎTRE - ETVJ.



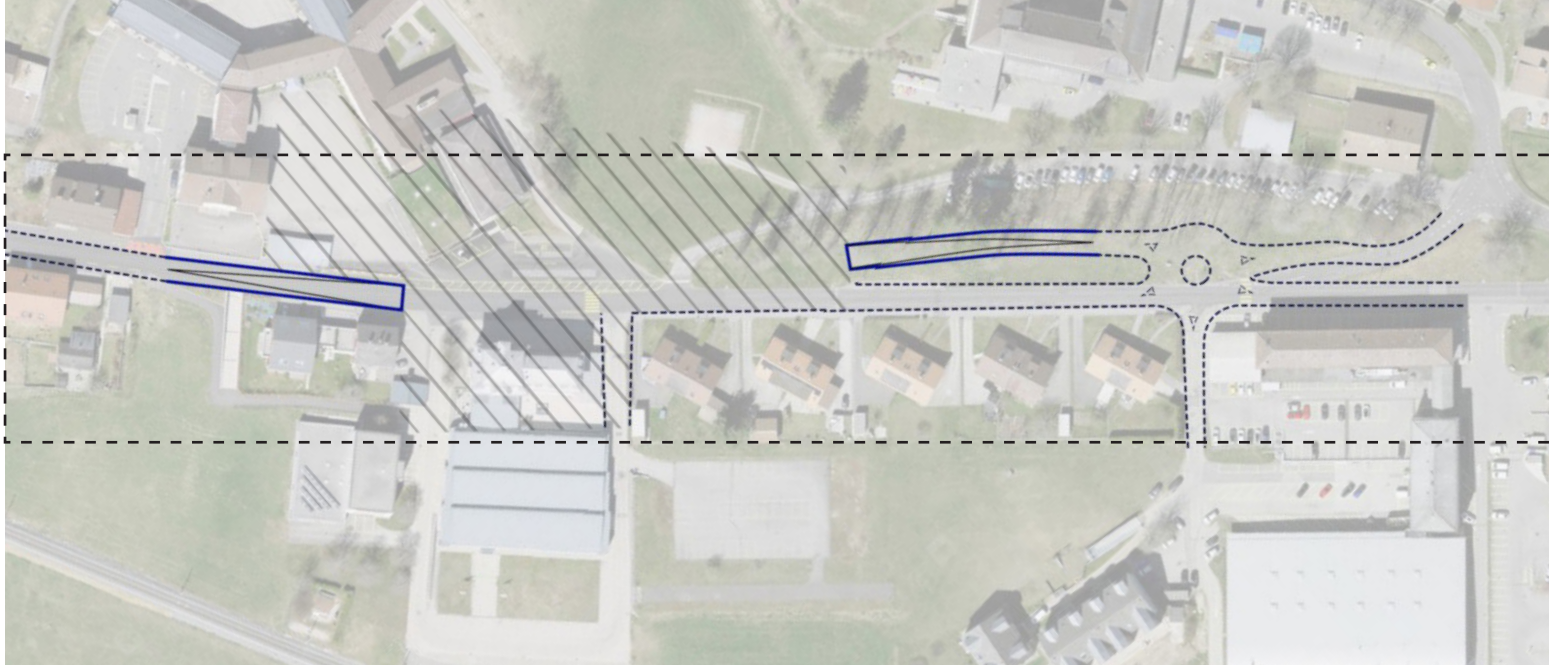
Exemple du passage sous-voie de l'EPFL
learnig center - Starling Hôtel.

La largeur du passage sous-voie supprime
la coupure de la route cantonale.



4.2 ÉLÉMENTS CADRES - PROJET ROUTIER

A3 RÉALISATION D'UNE TRANCHÉE COUVERTE POUR LES VÉHICULES DE TRANSIT SUR LE SECTEUR «CHEZ-LE-MÂÎTRE».



Mandater un bureau d'ingénieur civil et de mobilité pour une étude préliminaire.

La tranchée couverte n'invalide aucune variante.

4.2 ÉLÉMENTS CADRES - ESPACES VERTES ET PARCS

B DEVELOPPER DES ESPACES VERTS DE QUALITÉS.

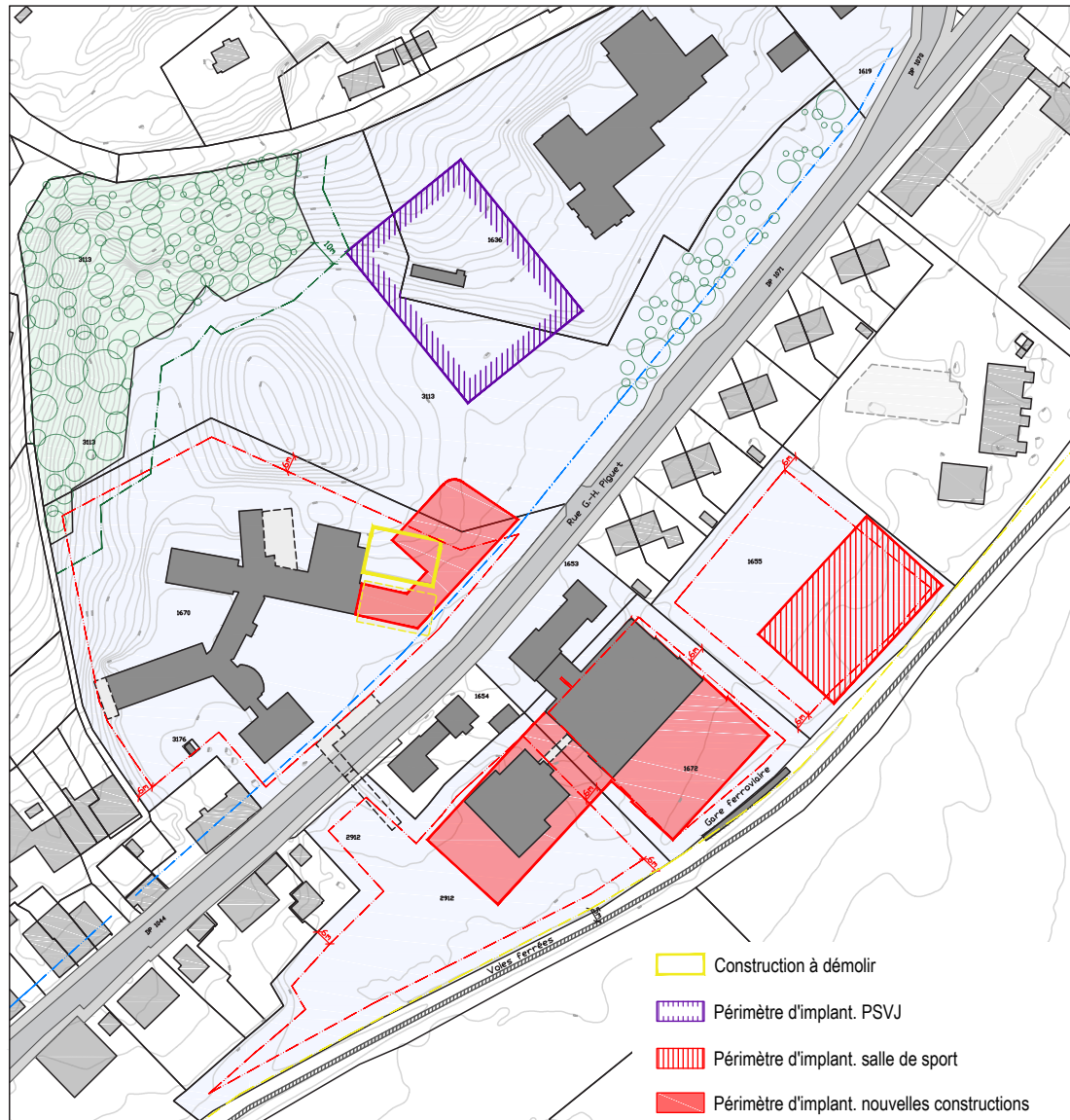


Recommandations :

- Assurer des transitions végétales entre les espaces dévolus aux préaux et la rue.
- Développer un parc intergénérationnel ludique.
- Inscire le projet dans la topographie singulière du lieu.



4.3. VARIANTE 0 - CCHE



UTILISATION MESURÉE DU SOL



SECURITÉ



PAYSAGE ET ESPACES VERTS



SYNERGIES & MUTUALISATIONS



PLANNINGS & FINANCEMENTS



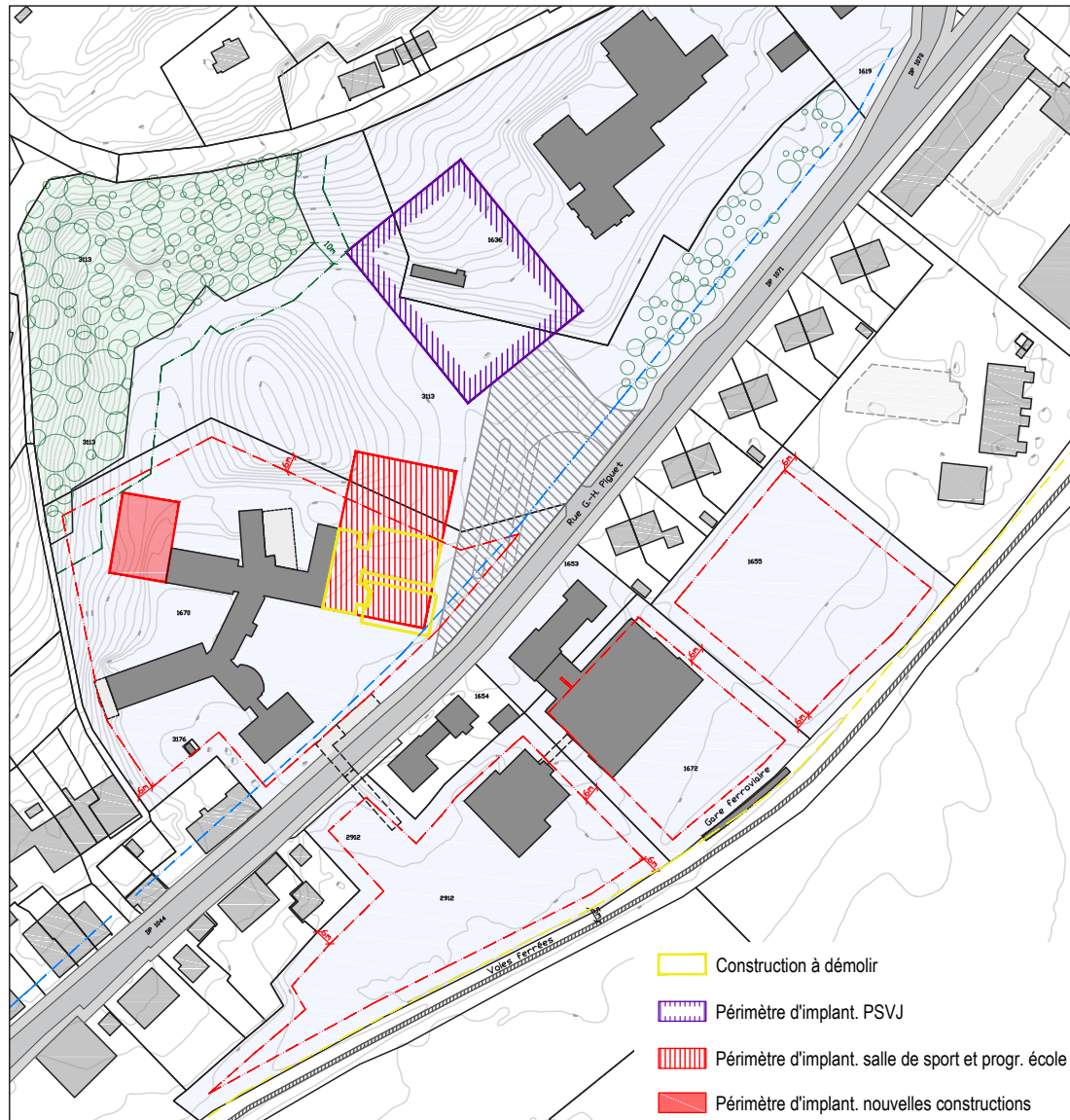
ADÉQUATION AU FONCIER



REMARQUES

- Les modifications réglementaires (PACom) et programmatiques rendent cette variante obsolète.
- Cette variante utilise l'ensemble des réserves foncières du site.

4.4. VARIANTE 1 - EPSVJ



UTILISATION MESURÉE DU SOL ●

SECURITÉ ●

PAYSAGE ET ESPACES VERTS ●

SYNERGIES & MUTUALISATIONS ●

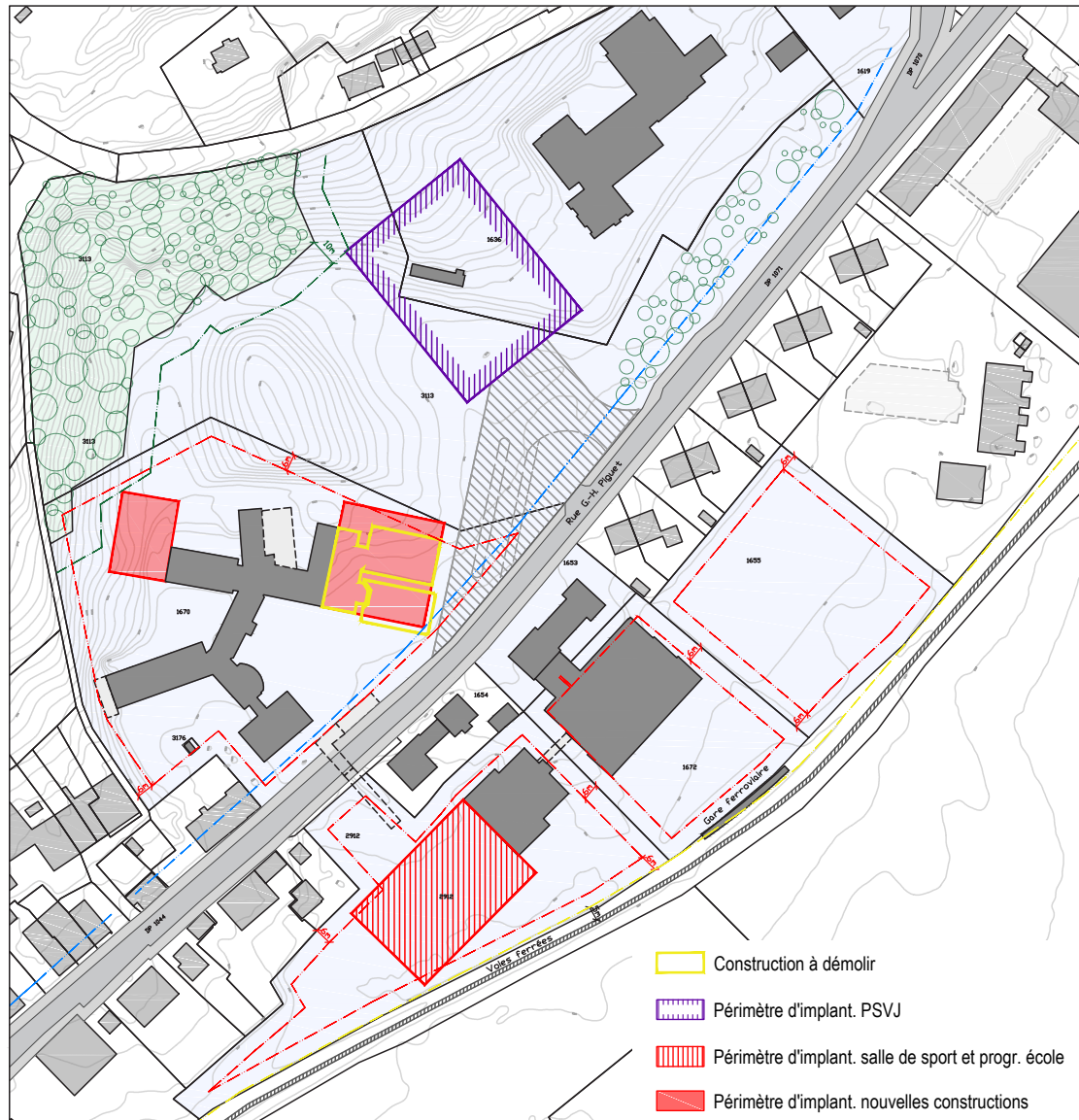
PLANNINGS & FINANCEMENTS ●

ADÉQUATION AU FONCIER ●

REMARQUES

- Impact diminué sur la parcelle n°3113 (PSVJ).
- Répond au programme de l'EPSV en deux interventions successives :
 - › 5 ans - Construction de la salle de sport triple et de 15 salles de classes.
 - › +10 ans - Construction bâtiment 1-4P
- Développement indépendant pour l'ETVJ.
- Solutions intéressantes pour développer une aire d'accès public et un parc entre l'EPSV et PSVJ.
- Demande de réaliser un DDP avec PSVJ.

4.5. VARIANTE 2 - ETVJ



UTILISATION MESURÉE DU SOL ●

SECURITÉ ●

PAYSAGE ET ESPACES VERTS ●

SYNERGIES & MUTUALISATIONS ●

PLANNINGS & FINANCEMENTS ●

ADÉQUATION AU FONCIER ●

REMARQUES

- Permet de ne pas impacter la parcelle n°3113 (PSVJ).
- Simplicité de phasage.
- Développement indépendant pour l'ETVJ.
- Solutions intéressantes pour développer une aire d'accès publique et un parc entre l'EPSV et PSVJ.
- Demande de réaliser un DDP avec ETVJ.

4.6 SUITE DU PROJET, FINANCEMENT ET GOUVERNANCE

SUITE DU PROJET

	PSVJ	EPSV	ETVJ	CSVJ	PROJET ROUTIER
ETAPES SUIVANTES	<ul style="list-style-type: none"> Organiser un concours d'architecture pour la réalisation de l'EMS. 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une pesée d'intérêt entre les variantes proposées. Arrêter les besoins futurs et les concertés avec l'ETVJ. Organiser un concours d'architecture. 	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une pesée d'intérêt entre les variantes proposées. Arrêter les besoins futurs et les concertés avec l'EPSV. Organiser un concours d'architecture. 	<ul style="list-style-type: none"> Initier les réflexions sur la mutualisation des deux infrastructures sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> Mandater une étude préliminaire d'ingénieur civil et mobilité pour préciser la faisabilité d'un passage souterrain routier.
RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer dans les études un parking mutualisé (min. 150 - 200 places), Intégrer la dépose minute et la plateforme bus, 	<ul style="list-style-type: none"> Définir les besoins par phases de projet de regroupement (1-6P puis 1-4P). Minimiser le nombre d'interventions et de chantiers sur le site scolaire (confort et sécurité utilisateurs). 	<ul style="list-style-type: none"> Initier des discussions avec l'Etat de Vaud concernant la possibilité d'agrandir et surélever le bâtiment «2000». 		

FINANCEMENT

- PSVJ : Etudier les modalités de financement afin de permettre la mutualisation du parking dans le projet de l'EMS.
- EPSV-ETVJ-CSVJ : Etudier les modalités de financement de la salle triple de manière concertée.

GOUVERNANCE

- Il est recommandé que les différents projets soient présentés à la municipalité à chaque phase clé pour validation.
- Un bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage peut assister la Commune dans ces démarches.
- Il est recommandé que chaque projet (PSVJ-EPSV-ETVJ) se dotte d'un représentant. Ces derniers devraient être consultés dans l'établissement des différents cahiers des charges des concours. Le cas échéant, les représentants des projets devraient être invités comme jury aux différents concours voisins.

